

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 26_018

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 20 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : CIRQUE DE SAINT MÊME –
PLAGES D'OUVERTURE 2026**

Date de la convocation : Mercredi 21 janvier 2026

Nombre de Conseillers :	Présents les délégués avec voix délibérative :
En exercice : 36	Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;
Présents : 25	
Pouvoirs : 7	
Votants : 32	
Résultat des votes :	Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Christine SOURIS à Anne LENFANT, Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.
Pour : 32	
Abstention : 0	
Contre : 0	

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion du Cirque de Saint Même ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réguler la fréquentation du site en y organisant et limitant le stationnement des véhicules sur les parkings situés à l'entrée du cirque de Saint Même ;

CONSIDÉRANT la proposition, ci-dessous, pour la mise en place, selon les conditions météorologiques, d'un stationnement payant des parkings du cirque de Saint Même de 9 h à 17 h selon les périodes et jours d'ouverture suivants :

- Tous les samedis, dimanches et jours fériés de la période comprise entre le 04 avril et le 04 juillet 2026, ainsi que le vendredi 15 mai, entre 9 h et 17 h ;
- Tous les jours de la période comprise entre le 04 juillet 2026 et le 31 août 2026 entre 9 h et 17 h ;
- Tous les samedis et dimanches de la période comprise entre le 05 septembre et le 27 septembre 2026, entre 9 h et 17 h ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** l'application des modalités d'ouverture du péage présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 29/01/2026

La Présidente,
Anne LENFANT.

